Adresse du site web de la section du Cantal : http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/
Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 10/12/2020

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE
M. PAILLET
M. RAYMON

Secrétaire : Mme BONNET

ISST : M. THIEBAUT -

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. DEJOU (FO)

Ce CTL s'est tenu en deuxième convocation et en préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le CTL consacré au Nouveau Réseau de Proximité pour lequel vous allez demander officiellement notre avis. Attendre d'être à 1 mois de la mise en place des premières opérations du NRP pour nous demander notre avis sur un projet déjà ficelé et qui plus est bien mal ficelé est bien la preuve que de notre avis, vous n'en avez rien à cirer.

Il serait pourtant temps de comprendre que ce projet qui n'a pour but que de détruire notre service public de proximité est rejeté par l'ensemble des agents de la DGFiP. Depuis bientôt 2 ans, nous n'avons eu de cesse de dénoncer les méfaits de ce projet. Dans le département, la mobilisation des agents pour s'y opposer avec des taux de gréviste supérieurs à 50 % tout comme la mobilisation des élus cantaliens avec une centaine de délibérations d'opposition à ce projet, témoignent de ce rejet.
La récente publication sur Ulysse d'une liste pléthorique de postes de CDL à pourvoir au 1er janvier prochain n'est qu'une preuve supplémentaire du rejet du NRP par les cadres de la DGFiP.

Pour autant, vous avez décidé de mettre en place votre funeste projet dans le Cantal dès le 1er janvier prochain et ce, en pleine crise sanitaire !
Négliger totalement le volet humain de ces opérations où les collègues ne sont pas mieux considérés que des pions, effectuer des travaux immobiliers en urgence en site occupé au mépris des règles les plus élémentaires de sécurité notamment en présence d'amiante, mettre en place un intérim à la tête de la nouvelle structure créée, ou ne pas avoir les moyens de gérer informatiquement de manière

rationnelle le SGC, tout ceci démontre au mieux une impréparation totale de cette restructuration, au pire un mépris absolu tant des agents que de nos usagers et de nos métiers.

Les agents de la DDFiP du Cantal ont le moral à zéro et n'en peuvent plus de supporter les sous-effectifs. De plus, vous n'hésitez pas à faire supporter la pression de ces politiques à vos cadres dont plusieurs sont aux portes du burn-out.
Les tout récents rapports du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail, sollicités par les représentants du personnel en CHSCT, insistent sur les risques psycho-sociaux forts du NRP sur la santé de nos collègues.

Dès lors, dans ce contexte brûlant où les tensions dans les services n'ont jamais été aussi fortes, vous vous devez de porter une attention aux agents et plus particulièrement à ceux directement concernés par le NRP.

A ce titre, nous vous demandons à minima de respecter les règles RH et d'accorder la prime de restructuration de service à tous les agents qui en ont le droit, ce qui n'est visiblement pas votre objectif à ce jour.
Un refus de votre part d'appliquer les règles sur le droit à la prime de restructuration de service serait un signal fort à l'attention des agents qui subiront la 2ème puis la 3ème vague du NRP, de votre volonté de les léser quoi qu'il en coûte.»

Le débat s'installe rapidement autour de la prime de restructuration de service (PRS). Mme GOUBERT cite une foire aux questions RH qui se base sur le principe d'antenne (pérenne ou provisoire) -en ligne sur Ulysse- pour justifier le non versement de cette prime à plusieurs de nos collègues. A la lecture de cette FAQ, notre interprétation diffère de celle de la Direction . Or, cette dernière exclut toutes créations d'antennes, et ce quelque soit la filière, sur l'arrondissement de Mauriac.
Dès lors, l'argumentation de l'Administration tombe par ce seul fait. Mme GOUBERT reconnaît que son interprétation n'est peut-être pas la bonne et en réponse à nos revendications interrogera la Centrale sur le droit ou non à la PRS pour les collègues concernés. Elle nous tiendra informés de la réponse.

1) Approbation des procès verbaux des réunions des 29/09 et 26/11/2020:

Les PV sont adoptés.

2) Le Nouveau Réseau de Proximité (N.R.P.):

Présentation nous a été faite de la mise en place du NRP sur le secteur de Mauriac.
Un Service de Gestion Comptable est donc créé à Mauriac via la fusion des Trésoreries de Mauriac, Riom, Saignes et Saint-Martin. Le SIP et le SIE de Mauriac sont regroupés sur le SIP et le SIE d'Aurillac.

Aucune information nouvelle ne nous a été apportée.

La réfection du sol est en cours au niveau de la salle de réunion. Les peintures seront faites en janvier !

Le déménagement du mobilier et des archives sera effectué les 14 et 15 décembre par une entreprise de déménagement.
Pendant ces deux jours le Centre des Finances sera fermé au public que pour la partie rendez-vous car malheureusement il ne reste que ce dernier.
Nos collègues bénéficieront d'une demi-journée d'autorisation d'absence.

Concernant la mise en place des accueils de proximité, la Direction parle de professionnalisation de l'accueil mais, dans les faits, cet accueil de premier niveau dans les espaces France service ne sera pas effectué par des collègues de la DDFIP !
Le contribuable sera dirigé vers Mauriac où il pourra être reçu sur rendez-vous tant par les collègues du SGC que de ceux du SIP ou SIE.
Ces derniers auront des missions analogues à celles effectuées aujourd'hui dixit la Direction.

La Direction nous informe qu'à la demande des Maires des communes de Pleaux, Saignes, Saint-Martin et Saint-Cernin, les secrétaires de mairie seront formés pour pratiquer de l'accueil de premier niveau.

Enfin concernant l'accueil dans les Espaces France Service, un recensement des candidatures a été effectué par la Direction sur la demande de la Centrale.
5 collègues ont déposé leur candidature pour un accueil polyvalent multi-services (CAF, MSA, DDFIP, justice,…). Pour M. JOUVE, à ce jour, il ne s'agit que d'un recensement dont il ignore s'il se concrétisera.

Pour les Conseillers aux Décideurs Locaux, nous demandons de connaître les missions précises qui leurs seront attribuées. La Direction nous informe que leur lettre de mission ne leur a pas encore été communiquée et ce à 15 jours du début de leur activité !!!
La résidence administrative de M. RODDE sera Riom-ès-Montagnes et celle de Mme VIDAL Mauriac.

Ce projet a été présenté au vote sur ces différents aspects. Nous avons bien évidemment voté contre ce projet funeste pour la DGFIP.

3) La durée et les horaires de travail au SGC de Mauriac :

La mise en place du SGC implique de fixer les conditions de fonctionnement des horaires variables puis d'adopter un règlement intérieur. Le CTL est consulté pour avis sur les propositions de positionnement des plages fixes et des plages variables applicables dans le service. 4 plages horaires ont été présentées au vote.

Nous avons décidé de ne pas participer au vote considérant que ce choix ne concerne que les collègues du SGC.

4) Questions diverses:

A notre questionnement sur le devenir du service des amendes actuellement géré à la Trésorerie d'Aurillac, la Direction nous indique qu'elle est en attente d'informations de

la Direction Générale. Mais elle ne dément pas que ce service pourrait être transféré au PRS au 01/01/2023.

La Direction nous indique qu'une boite de 50 masques chirurgicaux sera délivrée à chaque agent. Cette dotation est financée par le CHSCT tout comme la dotation en masques inclusifs à destination des services d'accueil. Il en était temps comparé à d'autres services de l'État.

La Direction nous informe qu'après contact avec les services de la Mairie d'Aurillac, il n'y a pas de possibilité de parking rue Meallet de Cours mais qu'en échange, la ville met dès à présent en réserve 10 places sur liste d'attente pour les parkings Doumer ou Labro pour un abonnement de 34 € par mois en prélèvement.
A titre individuel, pour le parking Doumer, et sans passer par la Direction, le tarif proposé par la Ville d'Aurillac est de 408 € par an soit 34 € / mois soit un avantage substantiel de zéro euro par agent !!
Avec espoir, l'avantage portera peut-être sur le délai d'attente.

Une enquête va être lancée auprès des collègues pour connaître les personnes intéressées et ainsi transmettre la liste aux services municipaux.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FO DGFiP

SECTION DU CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :
PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP
Fait à , le signature

66 *% de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt*